

construction resta fatalement inhabitable et inutilisée jusqu'en mai 1807, époque où le Révérend Messire Colin, supérieur de Saint-Sulpice, fournit les fonds nécessaires pour l'achèvement de cette allonge qui dota le Patronage d'un deuxième dortoir, de 4 classes, d'une chapelle, de plusieurs chambres, d'une grande salle de récréation et d'un réfectoire. Le Patronage reçoit maintenant 72 apprentis. La cour, agrandie de moitié, a, pour limites, d'un côté, la chapelle de Notre-Dame des Anges, la rue Chenneville, et de l'autre, la rue Saint-Georges.

Telle est, dans ses grandes lignes, la demeure des Jeunes Apprentis Catholiques du Patronage Saint-Vincent-de-Paul.

---